

La Gazette de Sorel

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

REDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVET, imprimeur.

Feuilleton de "La Gazette de Sorel"

Du 12 décembre 1874.

SCÈNES

DE LA

Guerre de l'Indépendance du Mexique.

TROISIÈME PARTIE.

LE LAC D'OSTUTA.

CHAPITRE XI.

LE FANTASTIQUE ET LA RÉALITÉ.

(Suite.)

Ces mots firent un trait de lumière pour don Cornelio ; il l'entendait, le frisson de l'ancien de San Carlos et la blanche apparition dans les roseaux du lac, ne furent plus à ses yeux qu'une seule et même créature ; deux fois il avait vu, vivante encore, celle que l'espagnol ne devait plus sans doute revoir que morte. L'esprit tout troublé des récents événements de la nuit, craignant d'ailleurs de rendre plus amers les derniers moments du moribond, don Cornelio ne savait que répondre.

« Je ne sais, dit-il en hésitant ; j'ai vu personne que des brigands, dont deux sont restés sur le radeau. »
« Cherchez-la, pour l'amour de Dieu, reprit l'espagnol ; elle ne doit pas être loin... Je parle de ma femme... Nous avons trouvé près d'ici ce mouchoir de soie plus près encore, et tout à l'heure, j'ai vu, j'ai vu... »
En parlant ainsi, le jeune homme, plein d'angoisse et d'un air égaré, montrait les deux objets appartenant à celle que les roseaux du lac allaient probablement lui rendre sa vie.

Le capitaine laissa retomber les rideaux de la litière et rejoignit Costal, qui continuait à examiner toute la fureur qu'avait excitée chez lui le cruel désappointement qu'il venait d'éprouver.

Don Cornelio voulut lui faire part de ses craintes au sujet de la jeune femme...

« Vous êtes fou ! lui dit l'Indien d'un ton de mauvaise humeur ; la femme que vous avez vue dans les roseaux, c'est Matlaueze... et j'ai vu l'enlèvement dans mes bras quand cet infâme bandit est venu la faire disparaître ! ajouta-t-il avec rage. »

« Le bon, c'est vous, malheureux paillard ! la pauvre créature qu'a sans doute frappée la balle qui vous était destinée, n'est autre que la femme de cet infortuné jeune homme. »

Pendant que les yeux toujours fixés sur la litière, le capitaine cherchait à dissiper les illusions dont se repaissait Costal, les porteurs de torches et ceux du brancard, revenus de leur frayeur, avaient repris leurs recherches sur les bords du lac.

« Tout à coup, un d'entre eux jeta un cri horrible. »

« La voilà ! s'écria-t-il ; puis ce cri fut suivi d'un hurlement lugubre à la mode indienne. Ce hurlement apprit à l'espagnol le malheur qu'on aurait voulu lui cacher. »

Le capitaine entendit qu'on l'appela, et courut vers lui ; il était sur son séant, les yeux égarés, la bouche béante.

« Morte ! morte !... » s'écria-t-il. — Espérez ; cet homme se trompe peut-être, dit le capitaine... — Morte ! vous dites ; et, après une courte pause, sa figure redevenant calme : « Que puis-je, d'ailleurs, espérer de mieux ? ajouta-t-il ; elle a échappé aux outrages, et je vais mourir aussi. Allez, mon ami, la mort est pour moi plus douce que la vie ; elle va me réunir à celle que j'aimais plus que moi-même. »

Et, comme ces moribonds qui s'arrangent pour mourir, le jeune homme reposa doucement sa tête sur son oreiller, et ramena d'une main jusqu'à ses yeux la couverture qui l'enveloppait ; puis son autre main arrangeait avec soin une place à côté de lui, comme s'il eût voulu préparer la couche funéraire de celle qu'il ne devait plus revoir.

Don Cornelio courut rejoindre Costal, et l'entraîna vers le lac : « Venez ! lui dit-il, et vous verrez. Tous deux se rendirent à l'endroit où était parti le cri. »

Une robe blanche, déchirée par

les ronces, souillée de sang et d'un limon verdâtre, enveloppait, comme un linceul, le corps inanimé d'une jeune femme, que les Indiens avaient déposé sur un lit de roseaux ; quelques feuilles vertes, qui débordaient à sa tête comme une couronne funéraire, composaient sa dernière parure.

« Elle est belle comme la déesse des eaux ! dit Costal. Pauvre don Mariano, acheva-t-il en reconnaissant la victime, il est là-bas bien loin de penser qu'il n'a plus qu'une fille ! »

Et il s'éloigna, la tête baissée et tout réveur ; le capitaine le suivit.

« Eh bien ! lui demanda-t-il, croyez-vous toujours avoir vu l'épouse de Tlaloc ? »

« Je crois ce que mes pères m'ont enseigné à croire, répondit l'Indien d'un ton déconçagé. Je crois et je suis des caciques de Tehuantepec mourra sans avoir pu recouvrer l'ancienne splendeur de sa famille. Tlaloc, qui demeure là, ne l'a pas voulu. »

On s'expliquera facilement comment l'esprit troublé jusqu'au vertige par la terreur que lui inspiraient les bandits d'Arroyo, la jeune femme de don Fernando s'était égarée en fuyant.

Arrivée au lac, les épais roseaux qui en garnissaient les bords lui avaient paru un asile sûr où nul ne viendrait la chercher. Elle s'y était réfugiée.

On s'expliquera tout aussi aisément la présence d'Arroyo et de sa bande dans le même endroit. En suivant les traces que la malheureuse créature qu'ils poursuivaient avait laissées derrière elle, ils étaient arrivés à son dernier refuge, laissant à leur tour leurs propres traces que don Rafael devait bientôt retrouver. Un des hommes du guérillero avait aperçu Costal nageant dans le lac, et près de saisir celle que sa folle imagination lui représentait comme la divinité des eaux. Brûlant de venger la mort du Gaspacho, le bandit avait tiré sur l'Indien ; mais sa balle, mal dirigée, s'était trompée de but et avait frappé l'innocente victime qui cherchait dans le lac fatal un asile contre les outrages qu'on lui préparait, ne devait y trouver que la mort.

La présence subite et inattendue de l'infortuné don Fernando sur les bords de ce même lac, paraissait peut-être d'autant plus inexplicable, que nous avons laissé le malheureux jeune homme captif dans sa maison, et presque expirant au milieu des tourments que lui avait fait subir son bourreau. Quelques mots, cependant, suffiraient pour donner au lecteur l'explication qu'il attend à ce sujet.

La femme d'Arroyo, que la jalousie rendait clairvoyante, ne s'était pas méprise sur les coupables intentions de son mari à l'égard de dona Mariana.

Pensant que don Fernando, une fois libre, pourrait peut-être trouver quelque moyen de soustraire sa jeune femme à la convoitise du bandit, la virago s'était pressée de lui rendre la liberté, ainsi qu'à quelques-uns de ses serviteurs. Elle avait gardé les autres en otage. Elle espérait en outre, par ce qu'elle regardait comme un acte de clémence, désarmer le courroux du vainqueur.

Une litière à brins, dans laquelle avait été déposé don Fernando, avait servi à le transporter hors de l'habitation. Les Indiens qui le précédaient avaient suivi, à l'aide de leurs torches, les traces laissées par la jeune femme dans sa fuite, et ces traces, ainsi que les deux objets qu'ils avaient trouvés, les avaient tout naturellement conduits jusqu'au lac. C'est là que le dernier soupir de don Fernando devait presque se confondre avec celui de la pauvre Mariana, qui ne l'avait précédé que de quelques instants. Ne pleurons pas ceux que la mort réunit ; ne pleurons pas ceux qu'elle sépare !

« C'est une brave femme, avait dit le lieutenant catalan en apprenant la délivrance du jeune Espagnol ; aussi la prendrai-je par la tête... ne fut-ce que par dévotion. »

Ajoutons, pour finir toute explication, que le lendemain, au point du jour, le Catalan s'empara de vive force de l'habitation, et que, à l'exception de la virago, qui fut pendue par le cou, il fit pendre tous les bandits par les pieds, les morts comme les vivants. Le brave et implacable lieutenant avait juré d'utiliser toute sa provision de cordes, et il tint religieusement son serment.

Dieu, sans doute, avait voulu préparer l'âme du père et la fortifier contre le malheur qui allait le frapper dans une de ses filles, en le rendant d'abord témoin du bonheur ineffable de celle qu'il lui conservait pour être son ange de consolation.

Gaspas avait appris, en allant chercher le colonel à San Carlos, le sac de l'habitation par les bandits, la fuite de Mariana, le cruel supplice infligé à don Fernando, et il eût pu instruire son maître de tous ces événements ; car, arrivé sur les bords du lac, il l'avait parfaitement reconnu au clair de la lune.

Craignant toutefois que, s'il se laissait voir de don Mariano, celui-ci ne rétractât l'ordre de délivrer à don Rafael le message de Gertrudis, ou appréhendant tout au moins un nouveau retard, il avait coupé à travers le bois pour gagner l'endroit où était le colonel, et c'est pourquoi, de peur qu'on ne reconnût sa voix, il n'avait pas voulu répondre à l'appel du Zapote.

Les bords du lac, naguère si bruyants, étaient de nouveau plongés dans un morne silence ; le moment approchait où ils allaient redevenir une profonde solitude.

Don Cornelio et ses deux compagnons avaient disparu.

Le cortège funèbre s'était déjà mis en marche pour l'habitation de San Carlos. Une mort cruelle venait de réunir les âmes des deux jeunes époux ; un même brancard funèbre devait aussi réunir leurs corps inanimés. Les Indiens qui le portaient marchaient silencieusement.

Don Mariano, accompagné de ses serviteurs, auxquels s'étaient joints Gaspas et le Zapote, suivaient le convoi. Derrière eux, à une grande distance, les cavaliers de l'escorte du colonel fermaient la marche.

Le silence de la nuit régnait partout.

Rien ne nous empêche maintenant d'opposer au tableau funèbre qui vient de passer sous nos yeux, celui de la félicité la plus parfaite qu'il soit donné à l'homme de goûter ici-bas : délicieuses extases d'un amour partagé, souvent précédées de longs et cruels tourments, mais qu'on n'a jamais achetés trop cher !

Seuls, deux personnages, à une égale distance de la suite de don Mariano et des cavaliers du colonel, échangeaient à voix basse des paroles que nulle oreille indiscret ne pouvait entendre.

Absorbés depuis leur réunion dans les idées de bonheur dont leurs cœurs débordaient, ils étaient restés étrangers à tout ce qui s'était passé autour d'eux. Don Mariano, dévorant sa douleur en silence, leur avait laissé ignorer le double malheur qui venait de le frapper. Il connaissait toute la tendresse de Gertrudis pour sa sœur, et aurait craint, dans l'état de faiblesse où elle était, de lui porter un coup mortel en lui apprenant, sans l'y avoir préparée, la triste fin de Mariana.

Don Rafael, à cheval à côté de la litière qui portait Gertrudis, se penchait sur sa sœur pour ne pas perdre un seul son de sa voix, et recueillait chacune de ses paroles avec l'avidité du voyageur dévoré de la soif, qui peut enfin s'incliner sur la source qu'il rêvait depuis longtemps et en savourer à longs traits l'eau pure et limpide.

Une clarté vague et confuse, que laissaient à peine entrer dans la litière deux rideaux à moitié fermés, ne permettait à don Rafael que de saisir les contours indécis de la figure de Gertrudis.

Cette demi-obscurité, si favorable à la jeune fille, lui servait à cacher et son bonheur et sa confusion, que trahissait l'incarnat de ses joues, si pâles jusqu'alors.

Épuisée par la force de son amour, elle lançait des regards furtifs sur son amant, pour s'assurer si les tourments de l'absence avaient aussi laissé leur empreinte sur ses traits.

Mais, disons-le sans détour, l'amour incurable dont il était consummé n'avait depuis longtemps marqué de trace que par une mélancolie prolongée répandue sur sa physionomie, et dans ce moment, elle rayonnait de bonheur. C'est que don Rafael ne doutait plus du sien.

La jeune fille soupirait, et cependant cet amour sans mélange, dont, aux dernières clartés de la lune, elle pouvait encore voir l'empreinte sur chacun des traits de son amant, avait dû la rassurer et dissiper jusqu'à son dernier soupçon. Don Rafael s'occupait de cette douce tâche.

« Je ne puis vous croire, Rafael, disait Gertrudis ; mais, quant à la sincérité de mes paroles, vous n'en sauriez douter, n'est-ce pas ? car ce messager vous disait clairement que je ne pouvais... plus vivre... loin de vous. Alors vous êtes venu... Oh ! Rafael ! ajouta-t-elle avec un sanglot de douloureux bonheur qu'elle essayait vainement d'étouffer, que me direz-vous donc pour me convaincre que vous m'aimez toujours ? »

« Ce que je vous dirai ? reprit simplement don Rafael ; mais rien, Gertrudis ; vous avez reçu de moi le serment que, dussé-je avoir le poignard levé sur mon plus mortel ennemi, ma main resterait suspendue sans frapper, pour suivre votre message ; je suis venu, et me voici. »

« Vous êtes généreux, je le sais, Rafael ; mais... vous l'avez juré. Oh ! mon Dieu ! s'écria Gertrudis avec effroi, qu'entendez-vous ? »

Un horrible cri d'appel venait de retentir dans la plaine jusqu'aux rochers du Monapostiac, avec une intonation si lugubre, que la jeune fille en avait tressailli d'épouvante.

« Ce n'est rien, répondit le colonel, c'est la voix d'Arroyo, l'un des deux meurtriers de mon père dont la tête, séparée du cadavre et encore toute sanglante, reçut mon serment de poursuivre le monstre à outrance... Chut ! Gertrudis, ne craignez rien, ajouta-t-il pour répondre à un nouveau geste d'effroi qu'elle venait de faire : le bandit est garrotté là-bas sur le sable. Tout à l'heure, je tenais en ma puissance l'homme que j'avais vainement pour suivi pendant deux ans, quand votre message est venu... Alors j'ai tranché le lien qui attachait l'assassin à la queue de mon cheval... pour accourir plus vite vers vous. »

Gertrudis, presque défaillante, laissa retomber sa tête sur les coussins de sa litière, et comme don Rafael élargé se penchait vers elle :

« Votre main, Rafael, dit-elle d'une voix mourante, pour le bonheur de sa sœur que vous me donnez ? »

Et don Rafael sentit, en frémissant de plaisir, la douce pression des lèvres de Gertrudis sur la main qu'il s'était hâté de lui livrer.

Puis, tout aussiôt, honteuse de cet aveu de son amour, Gertrudis referma vivement les rideaux de sa litière, pour savourer dans l'ombre et sous l'œil de Dieu seul la suprême félicité de se savoir aimée comme elle aimait, félicité qui la suffoquait, il est vrai, mais à laquelle elle sentait qu'elle devait la vie.

De même que ces fantômes qu'évoque parfois l'imagination ou que les rêves font passer sous nos yeux, et qu'on voit successivement s'évanouir, les divers personnages que nous venons de voir souffrir, aimer ou combattre, Fernando et Mariana, étendus sur leur brancard funéraire, Gertrudis, dans sa litière, renaissant à la vie ; don Rafael, don Mariano et sa suite : tous s'éloignaient petit à petit de la scène où nous les avons vus pour la dernière fois. Don Cornelio, Costal et Clara, nous l'avons dit, avaient déjà disparu. Le dernier des cavaliers de l'escorte du colonel qui fermait la marche funèbre, se perdait à son tour derrière le rideau de cèdres qui bordait l'Ostuta vers l'ouest.

Sur la rive désertée du lac, deux corps immobiles restaient seuls : l'un mort, c'était Bocado ; l'autre vivant, c'était Arroyo, destiné, selon que son heure était ou n'était pas venue, à servir de pâture aux vautours, à expier ses crimes sous le poignard d'un royaliste ou à exciter la compassion d'un insurgé.

La lune avait disparu derrière les monticules, et la vitreuse transparence qu'elle avait prêtée comme un simulacre de vie à la colline enchanteresse, s'était éteinte. Ses rayons ne éclairaient plus les eaux du lac. Le Monapostiac et l'Ostuta avaient repris, l'un son aspect sombre et lugubre, l'autre sa triste et morne tranquillité : c'était le calme effrayant de la mort dans la solitude.

EPILOGUE.

La double tâche de conteur et d'historien que nous nous étions imposée est près d'être terminée, et il ne nous reste plus que peu de chose à ajouter à notre récit pour le compléter.

Nous devons d'abord parler de la mission du capitaine Lantejas, et à cet effet, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de nous reporter à l'époque où le bon chanoine de Teipam, don Lucas Alacnesta, voulait

bien nous raconter ses aventures. Nous emprunterons à son propre récit ce qui a trait au sujet qui nous occupe.

« À mon arrivée à Oajaca, me dit don Lucas, où toutefois je n'avais pu pénétrer qu'après avoir couru de fort grands risques, je me rendis chez mon oncle, qui avait cru prudent, pendant les troubles qui agitaient le pays, de quitter son hacienda de San Salvador et de se retirer dans la capitale de la province. J'avais remarqué dans ses diverses conversations une certaine tendance à blâmer les actes du gouvernement, et j'avais cru voir en lui quelque partialité pour l'insurrection. »

Je me décidai donc, dès les premiers jours, à m'ouvrir à lui en lui faisant connaître ma situation auprès de Morelos, ainsi que la mission dont j'étais chargé. Mais, que je m'étais grossièrement trompé ! À peine avais-je fini de parler, que mon oncle, les yeux enflammés de colère, poussa à peine se contenir et se signant comme s'il eût déjà vu pousser en moles les cornes et les pieds fourchus prêts par le vénérable évêque de Oajaca, m'ordonna de vider les lieux à l'instant même, ainsi que l'Indien et le nègre qui m'avaient accompagné. « Et estimez-vous heureux, seigneur don Cornelio Lantejas, ajouta-t-il en me poussant par les épaules, que, retenu par l'amitié que je porte à mon frère, je ne livre pas à la vindicte publique son misérable fils, qui déshonore notre maison. »

« Mon oncle, lui dis-je, je vous supplie... »

« Je n'ai pas de neveu parmi les ennemis du roi d'Espagne, s'écria-t-il avec tant de violence, que je craignis un instant d'éprouver le sort d'Ochoa, qui, demandant grâce à son frère Luciano à la bataille de Acenicho, reçut de lui le coup mortel, accompagné de ces mots : Je n'ai pas de frères parmi les insurgés. »

« Tel fut le résultat de ma première tentative d'embauchage, qui m'enseigna à mieux observer à l'avenir les personnes auprès de qui j'aurais à exercer ma mission. »

« Peu de temps après, Oajaca se trouvait au pouvoir de Morelos, que cette dernière conquête rendait paisible dominateur d'une immense et riche province, de toute la côte du sud et de presque toute la partie de l'Océan Pacifique qui baigne le territoire mexicain. »

« La fortune de l'excentré de Cacacaro était parvenue à son apogée. Les noms de Morelos et de Galeana, continua le bon chanoine avec un air de mélancolie profond, avaient eu tout le relâchement que ces deux illustres champions de l'indépendance pouvaient désirer ; mais le moment n'était pas loin où tous deux allaient disparaître de la scène qu'ils avaient si glorieusement remplie. Moins de six mois après, la bataille de Pururan devenait le tombeau de la gloire militaire de Morelos, et, quelques mois plus tard, j'assistais au dernier combat que livra l'impétueux Galeana. »

« Ah ! ce fut un moment sublime que celui où, accablé déjà par la supériorité du nombre, mais brandissant fièrement sa lance et jetant à l'ennemi son terrible cri de guerre : *¡Aquí está Galeana!* le mariscal s'élança au galop, et vit deux compagnons s'ouvrir devant le poitrail de son cheval et lui livrer passage. Un instant nous espérâmes la victoire ; mais, emporté par son ardeur, don Hermenegildo, en revenant à la charge, se frappa violemment au front contre une mère-branchie d'arbre, et, des deux chènes qui se heurtaient, le chène humain succomba. Je vis le mariscal chanceler sur sa selle et vider les argons : quatorze dragons l'entourèrent, et l'un d'eux, déchargé, à bout portant, son mousqueton dans sa robuste poitrine. Tandis que, de ses mains défaillantes, le général cherchait à tirer son épée du fourreau, le dragon mit pied à terre et lui trancha la tête. La bouche du héros ne devait plus proférer son cri de guerre toujours victorieux, et je vis bientôt cette noble tête, pâle et sanglante, élevée au bout d'une lance, comme le plus glorieux trophée que l'ennemi eût à envoyer au vice-roi. »

« Il y a quelquefois de singulières coïncidences dans la vie de l'homme, continua don Lucas. Galeana était né à Teipam ; il avait passé une partie de sa vie sur son hacienda del Zenjon ; c'est de cette propriété qu'il

avait tiré le canon *el Nino* ; c'est de là qu'il était sorti inconnu, et c'est à la bataille de Teipam, près de cette même hacienda del Zenjon, qu'il revenait mourir aussi renommé qu'il était obscur quatre ans auparavant. »

« Dieu devait une récompense à celui qui, toujours miséricordieux, n'avait jamais fait couler une goutte de sang après la victoire ; aussi lui envoya-t-il une mort glorieuse et presque douce, tant elle fut rapide. Il lui accorda aussi la consolation d'en-trevoir, à son dernier moment, le vague contour du lieu qui l'avait vu naître. »

« Le même sort n'était pas réservé à Morelos. »

« Galeana, dont la lance et l'épée n'avaient jamais frappé que sur les champs de bataille, devait, quand son heure fut venue, terminer noblement sa vie et mourir de la même mort que celle qu'il avait tant de fois donnée à ses ennemis. »

« Morelos, au contraire, qui si souvent avait abusé de la victoire envers ses prisonniers, devait à son tour connaître l'une après l'autre toutes les angoisses et toutes les tortures qu'inflige au vaincu le vainqueur sans pitié. »

« Prisonnier lui-même dans l'affaire de Tescamela, il fut traîné de prison en prison, les fers aux pieds, jugé par le tribunal de l'Inquisition et condamné, comme préteur rebelle et dissolu, à être passé par les armes, dégradé enfin des ordres sacrés : il écouta toutefois sa sentence avec calme, et sa bravoure et sa grandeur d'âme ne se démentirent pas un seul instant. Mais sa mort physique, si je puis m'exprimer ainsi, fut plus cruelle que sa mort morale. Attendant d'abord par quatre balles qui le renversèrent, il jeta un cri horrible, se releva pour retomber aussitôt, et ses membres, qui frappaient convulsivement la terre après la seconde décharge, indiquaient combien son agonie était affreuse et quelle terrible expiation Dieu lui réservait pour sa dernière heure. »

En prononçant ce jugement sévère, mais impartial, le bon chanoine baissa la tête comme si son cœur eût gémé des aveux que lui arrachait sa conscience en parlant de son général bien-aimé. Mais, se redressant bientôt sur son siège, il s'écria d'une voix ferme :

« S'il a commis d'inutiles cruautés, quand la clémence était si facile et ne lui eût rien coûté, s'il a refusé bien souvent la grâce qu'on lui demandait, il a refusé aussi la vie que lui offrait un ami courageux et dévoué, pour ne pas compromettre celle du glorieux et enlever à sa famille ses moyens d'existence. Un seul moment de faiblesse de sa part eût mis en danger la tête de plus de mille personnes : tout cela n'est-il pas une compensation, et les tâches de sa carrière politique et militaire l'empêcheront-elles d'être le plus grand des chefs de l'insurrection mexicaine ? »

« L'historien a confirmé le jugement du chanoine. »

Ce dernier, en terminant son récit, m'avait également instruit de ce que le concernait personnellement.

Après la mort de ses deux chefs, dont il n'avait jamais pu se résoudre à se séparer, il avait quitté le service actif sans toutefois accepter l'indulto du gouvernement espagnol. Profitant, sous le nom d'Alacnesta, qu'il avait définitivement adopté, de l'asile que lui offraient, tantôt dans une province, tantôt dans une autre, les successeurs armés de Morelos, il avait repris ses études théologiques, abandonnées pendant près de cinq ans.

Après bien des difficultés et des traverses, il était parvenu à se faire conférer les ordres, et il jouissait enfin d'un doux loisir qui s'accordait si bien avec ses goûts pour l'étude et pour la paix.

Costal rêvait toujours l'ancienne splendeur de ses ancêtres ; à d'assez fréquentes excursions près, il n'avait jamais quitté son ancien capitaine, et était devenu l'hôte, le commensal et l'ami du bon chanoine.

Quant à Clara, il n'avait rejoint que plus tard le Zapotèque, son ancien compagnon d'aventures ; ses goûts de vagabondage lui avaient fait refuser l'hospitalité que lui offrait don Lucas, dans l'habitation de qui il avait à peine marqué, et qui lui payait plus que sa dette en fournissant à ses plus urgentes nécessités.

V. GLADE,
Syndic Provisoire.
St. Francois du Lac 4 Dec. 1874 — fins.

LISTE DES LETTRES non réclamées au Bureau de Poste de Sorel pendant le mois de novembre 1874.

Bérard Bruno
Béreau Louis
Capletto Jean-Bte.
Champagne V. q. Mrg.
Courchaine Toussaint
Cournoyer Mte. Angèle
Comtois Vvo. Sophie
Durand Dlle. Josephine
Desrosiers François
Etier Paul
Gauthier Mde. Paul
Godin J. B.
Gouin Félix
Gregory C. A.
Hart Robert
Homes Mlle.
Jacques Hilaire
Jodoin Augustin
Larochele Michel
Lapointe Félix
Lamirande Théodore
Langlois Mde. A.
Lavallée A. R.

Lamothe Frs.
Lemouine J. B.
Leblanc Joseph
Lionnais Alfred
Lévesque Joseph
Lévesque Emmanuel
Marion Oscar
Magdalaine Capt.
Matte Alexis
Morin François
Noël Madame
Paul Edouard
Pelgouin Mde. Xavier
Péroite Mde. Théodore
Radetot Théophile
Robillard U. J.
Salvaire Mr.
St. Martin Félix
Trotter Félix
Wilmot Charles
Webster Denning

J. O. DUPLESSIS,
M. P.

Sorel, 9 Déc. 1874.

AVOINE.

Le soussigné achète l'avoine au plus haut prix payé à cette saison.

H. C. CHARLAND,
Marchand,

Près de MARCHÉ.—SOREL.
Sorel, 6 Déc. 1874.—2m.

Acte concernant la Faillite 1869.

Dans l'affaire de JOS. RASLOVY, de Pierreville, P. Q., Commerçant, FAILLI.

Je soussigné, A. M. Perkins, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau sous un mois, et sont aussi par le présent avis de se réunir à mon Bureau, No. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, le VINGT-DEUXIÈME jour de JANVIER 1875, à 3 heures P. M., pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

A. M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 2 Déc. 1874.—Gins.

CONTRIBUABLES

SCIREL.

Payez vos cotisations et vos rétributions immédiatement, si vous voulez éviter de la frais.

Bureau des Commissaires: No. 63, Rue Augusta; voisin de la Post-Office.

C. HARPIN,
Sec. Trés. M. S. V. Sorel.

Sorel, 3 décembre 1874.

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION DE SOREL.

Le tirage de la 57ème appropriation en dans la classe A, de la 23ème appropriation dans la classe B, et de la 15ème appropriation dans la classe C, ainsi qu'une vente dans chacune de ces classes A, B et C, aura lieu JEUDI le 10 DECEMBRE courant, à 8 h. P. M., dans la salle de la dite Société, au No. 72, rue Augusta.

(Par ordre)
J. HORACE ROY.

Sorel, 1er. Déc. 1874.

AVIS.

JAMES DALLAIRE, bourgeois, de cette ville, ayant été interdit comme ivrogne d'honneur, toute personne qui lui vendra ou donnera de la boisson sera passible d'une amende de \$40.

MARIE-LOUISE CHARBONNEAU,
Cuntrice.

Sorel, 1er. Déc. 1874.

CHEMIN DE FER DE MONTREAL CHAMBLY & SOREL.

AVIS.

Application sera faite au Parlement de la Puissance, à sa prochaine session, aux fins d'obtenir le pouvoir de changer le nom corporatif de la "Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Chamblay & Sorel" en celui de "Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Portland & Boston", et d'être autorisé à émettre des Bons Consolidés, et pour d'autres fins.

N. A. SMITH, M. D.,
Secrétaire-Trésorier.

Montréal, 23 novembre 1874.—2m.

MONTREAL, CHAMBLAY & SOREL RAILWAY.

NOTICE.

Application will be made to the Dominion Parliament, at its next session, for power to change the corporate name of "The Montreal, Chamblay & Sorel Railway Company" to "The Montreal, Portland & Boston Railway Company," and to authorise the issue of Consolidated Bonds, and for other purposes.

N. A. SMITH, M. D.,
Secretary & Treasurer.

Montréal, November 23rd. 1874.—2m.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu.

COUR SUPÉRIEURE.

No. 1610.

Dame SARA VALLÉE, de la ville de Sorel, district de Richelieu, épouse de Paul Rajotte charretier du même lieu, et dûment autorisée en justice à ester en jugement,

Demanderesse,

Le dit PAUL RAJOTTE, son mari,

Défendeur.

Le Demanderesse a intenté contre le Défendeur une action en séparation de corps et de biens, le 25 novembre courant.

D. Z. GAULTIER,
Avocat de la Demanderesse.

Sorel, 25 novembre 1874.

A Vendre.

Deux Engins en bon ordre, dont l'un de six forces et l'autre de quatre.

Possession immédiate.

Conditions faciles.
S'adresser à
JOSEPH LEFEBVRE,
Fondeur.

Sorel, 1er. Déc. 1874.—1m.

DEMANDES.

Deux Commis d'expérience dans les Marchandises sèches munis de bonnes recommandations, trouveraient de l'emploi en s'adressant au soussigné.

R. J. DUCKETT,
21 Rue du Roi, Sorel.

Sorel, 28 nov. 1874.

ALMANACH

Agricole, Commercial et Historique

POUR

1875.

En vente à la librairie de la Gazette de Sorel.

En gros et en détail.

AUSSE:

CALENDRIER

POUR

1875.

Sorel, 31 oct. 1874.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de MICHEL JOYAL fils, commerçant de bois de la paroisse de St. Pie de Léglise, FAILLI.

Je soussigné, Victor Gladu, de St. François du Lac, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont aussi par le présent avis de se réunir à mon Bureau, No. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, le VINGT-TROISIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, pour l'interrogatoire du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est notifié d'assister à la dite assemblée.

V. GLADU,
Syndic.

St. François du Lac, 18 Nov. 1874.—Gins.

CHAUSSURES!!

Les soussignés informent le public qu'ils viennent d'acheter le Stock de chaussures provenant de la faillite de A. Conlin, et qu'ils vendront le tout à des prix extrêmement réduits.

Messieurs les Marchands de campagne trouveront leur avantage en venant faire leurs achats de chaussures à ce magasin, car ils pourront les avoir à bien meilleur marché qu'à Montréal.

PICHETTE & DROLET,

Magasin en face du Marché, SOREL.

Sorel, 30 Oct. 1874.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE

DES VOYAGEURS DE HARTFORD.

Capital: . . \$2,500,000

(The Travellers Insurance Company of Hartford, Conn.)

La Compagnie d'Assurance des Voyageurs sur la vie et contre les accidents de Hartford, Conn., représentée dans cette ville par M. Jos. Cartier, tient déposés à son crédit, comme une garantie pour le bénéfice de tous les possesseurs de ses Polices, tant dans la Puissance du Canada que dans les États Unis, les sommes suivantes, comme l'attestent les certificats de dépôt du Trésorier de l'Etat de Connecticut, et du Délégué Receveur-Général de la Puissance.

(Signé) F. D. HARRINGTON,
Député l'ecoveur-Gén. ral.

OTTAWA, 30 Juillet 1868.

Reçu de la Compagnie d'Assurance des Voyageurs de Hartford, Conn., la somme de cent quarante mille piastres en bons des États-Unis, comme dépôt pour les possesseurs canadiens de Polices d'Assurance de cette Compagnie.

(Signé) F. D. HARRINGTON,
Député l'ecoveur-Gén. ral.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

Bureau du Trésorier, Hartford, 2 Janv. 1874

Ceci peut certifier que la Compagnie d'Assurance de Hartford, Conn., a un dépôt du bureau du Receveur-Général à Ottawa, comme garantie et pour le bénéfice de tous les possesseurs de Police d'Assurance de cette Compagnie, se montant à deux cent mille piastres en bons des États-Unis et de l'Etat de Connecticut.

(Signé) CHARLES M. FORD,
Trésorier.

Sorel, 25 nov. 1874.—1m.

Acte de Faillite de 1869,

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'ARTHUR CONLIN, marchand de chaussures de la ville de Sorel, dans les comté et district de Richelieu, FAILLI.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immense ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux enchères, au plus haut prix, par le sousigné, aux fins d'acquiescer à cet égard des réclamations que le créancier n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, soit par le présent requies des les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son Bureau, dans la ville de Sorel, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un certain terrain ou emplacement situé en la dite ville de Sorel, de la contenance de soixante-six piés de front sur cent trente-deux piés de profondeur, le tout de mesure anglaise; tenant devant à la rue Albert, en profondeur à un lot appartenant à Charles Valchouneur et ses représentants, d'un côté, au sud, à la rue Victoria, et d'autre côté, au nord, à un lot appartenant à Casimir Lemay ou ses représentants, sans bâtisses; le dit terrain ou emplacement formant le lot connu par le numéro 570, et relevant de la Seigneurie de Sorel.

Pour être vendu à mon Bureau, en la dite ville de Sorel, dans les comté et district de Richelieu, Lundi, le vingt-huit décembre prochain, à deux heures de l'après-midi.

G. I. BARTHE,
Syndic.

Sorel, 14 novembre 1874.—1m.

Acte de Faillite de 1869,

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de LOUIS OCTAVE BOUCHER, commerçant et comptable, de la ville de Sorel, tant en son nom personnel qu'en tant qu'ayant fait commerce et affaires en société avec Napoléon Lavallée, alors commerçant du même lieu et maintenant dé-cédé, FAILLI.

Le failli n'a fait cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir au lieu d'affaires du dit failli, en la dite ville de Sorel, LUNDI, le VINGT-HUIT DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. I. BARTHE,
Syndic Provisoire

Sorel, le 14 novembre 1874.—Gins.

Acte de Faillite de 1869,

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'EDWARD O'HEIR, de la ville de Sorel, dans la p. vince de Québec, FAILLI.

Je soussigné, Duncan McFarlane, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont requis de produire à mon Bureau leurs réclamations, sous un mois.

DUNCAN MCFARLANE,
Syndic.

No. 236, rue McGill,
Montréal, 18 novembre 1874.

26 nov. 1874.—Gins.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de A. B. LAFRENIERE, horloger, bijoutier et commerçant de la ville de Sorel, FAILLI.

Le failli n'ayant fait cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir à son place d'affaires, Rue Augusta, en la ville de Sorel, LUNDI le QUATROISIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.

A. GERMAIN,
Syndic provisoire.

Sorel, 27 novembre 1874.—7m.

Acte concernant la Faillite 1869.

Dans l'affaire de PRÉPONTAINE & PETTI-GREW, de Montréal, commerçants, FAILLI.

Je soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau sous un mois, et sont aussi par le présent avis de se réunir à mon Bureau, No. 97, Rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, mercredi le troisième jour de Décembre 1874, à 10 heures A. M., pour l'examen des Faillis et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en général.

L. Jos. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 24 Nov. 1874.—2sm.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de CLÉTUS GAUTHIER, vouturier, de la paroisse de St. Thomas de Pierreville, FAILLI.

Je soussigné, Onésime Caron, avocat, de la paroisse de St. François du Lac, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois, et sont notifiés de se réunir à mon Bureau, en la dite paroisse de St. François du Lac, le TRENTE DECEMBRE prochain, à DEUX heures de l'après midi, pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

ONÉSIME CARON,
Syndic.

St. François du Lac, 26 Nov. 1874.—Gins.

A vendre ou à louer.

Une magnifique maison en brique à deux étages, située sur la Rue Sophie No. 36.

S'adresser à
DANE YEUVE PEARCE.

Sorel, 26 août 1874.—jno.

Grande vente sans Reserve

Marchandises sèches

AU PRIX COUTANT,

Au Magasin de

V. ARSENAULT.

A commencer de ce jour, 13 oct. 1874, jusqu'à ce que le tout soit vendu, pour au-delà de \$30,000 de marchandises de goût et nécessaires à cette saison, pour au-delà de \$10,000 de marchandises achetées à l'encan, ainsi qu'un fonds de banquette regu ces jours dernier, seront offerts en vente. Nous donnons ci-dessous les noms de quelques-uns des articles.

M. Arsenault, dont la réputation est établie depuis longtemps, espère que le public ne manquera pas cette bonne occasion de venir visiter à coup sûr son établissement, et il est certain que chacun y trouvera son profit. N'oubliez pas les noms des articles ci-dessous:

10 Pièces de Flanelle Rouge @ 22 cts.
14 " " couleurs 23 à 30 cts.
10 " " Rouge et coul. 28 à 40 cts.
50 Paires de Couvertes @ \$3.25 à \$6.50
15 Pièces Métrins Français
Noir, Bleu, Brun et gris 50 à 75 cts.
1 Caisse Corts, Caleçons 70 à 80 cts.
1 Lot Jupons Fente \$1.75, val. \$3.00
1 Caisse Coton Jaine 36 ponces à 10 cts.
1 Do do, Shirting 36 " 10
20 Dozaines de Corses français 45
1 Lot Gants Cuir 23
1 Lot Gants Kid 60c val. \$1.00
1 Lot de bas de Laine Rouge 30c val. \$1.00 pour Dames
1 Lot drap Fil Noir et Bleu Noir 90c. à \$1.50
2 Pièces Beaver Brun valant \$4.00 pour \$2.75
10 " Tweed Canadian de 65c à \$1.25

Velveteens Noir, Bleu, Gris, Brun et Vert, tout son assortiment d'étoffes à robes à vendre au prix coutant de 15 à 25 cts, outre un lot de Peplins Soie et Laine à 25 cts.

25 Pièces Soie Japonaise à 50 cts val. \$1.00, Ruban, Shawls, Velours en Rubans, Colliettes et nombre d'autres effets dont l'énumération serait trop longue.

La vente commencera aujourd'hui et se continuera jusqu'à ce que le tout soit vendu.

Nous invions les marchands de la campagne à venir choisir quelques robes, et un es-compte raisonnable leur sera fait.

N'oubliez pas de venir pour avoir le premier choix. Nous nous appliquons à servir les pratiques comme par le passé, du mieux possible.

AU MAGASIN DE

V. ARSENAULT.

EN FACE DE M. FRS. LABELLE.—SOREL.

Sorel, 13 oct. 1874.

BOIS! BOIS!!

A VENDRE EN DÉTAIL.

2,000 cordes de bon bois de chauffage, sur le quai de Messieurs McCarthy.

S'adresser à l'office du quai.

A. GERMAIN,
Sorel, 2 novembre 1874.

ON DEMANDE.

Une cuisinière pour une famille privée. On donnera de très bons gages. S'adresser à ce bureau.

Sorel, 13 août 1874.

Le Grand Remède pour les Femmes!

PILULES PÉRIODIQUES DE MOSES.

Cette médecine bien connue n'est pas une imitation, mais un sûr remède pour les maladies auxquelles les femmes sont sujettes, qu'elles qu'en soit la cause; et bien que ce soit un remède puissant, il ne contient rien qui puisse nuire à la constitution.

ans tous les cas d'affections nerveuses, ou spinales, douleurs dans le dos, fatigues après l'exercice, l'erg, palpitations du cœur, hystérie, ces pilules effaceront la gêne quand tous les autres moyens auront manqué. Elles ne contiennent pas de fer, calomel, antimoine, ou rien de nuisible au tempérament.

Il y a des directions complètes dans la brochure qui entoure chaque paquet et que l'on doit conserver avec soin.

Pour les détails, obtenir un pamphlet de l'agent, qui le donne gratis.

JOB MOSES, seul propriétaire.

\$1 et 12 cents pour les frais de poste adressés à Northrop & Lyman, Toronto, Ont., agents généraux pour la Puissance, vous vaudront une bouteille contenant plus de 50 pilules, par le retour de la maille.

En vente par T. J. Tuck et J. R. McBain, chimistes et droguistes, Sherbrooke; J. W. Gumsby, Huntingville; A. H. Moore, Magog; D. J. Brown, Windsor-Mills; et C. Smith, Jonville.

ELECTRICITÉ.

Huile Electrique de Thomas, valant dix fois son poids en or. La douleur ne peut durer quand on en fait usage. C'est la médecine la moins coûteuse qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a guéri la bronchite. Une valeur de 50 centins a guéri un ancien rhume. Il guérit positivement le catarrhe, l'asthme et le cramp. Une valeur de 50 centins a guéri la douleur dans le dos et la même quantité a guéri un mal de dos de huit années. Voici des extraits de quelques-unes des nombreuses lettres qui ont été reçues de différentes parties du Canada, lesquels suffiront, nous pensons, pour satisfaire les plus sceptiques:—J. Collard, de Sparte, Ont., écrit: "Envoyez-moi 6 douzaines de bouteilles de l'Huile Electrique de Dr. Thomas; j'ai vendu toutes celles que j'avais eues de vous et j'en ai besoin davantage; ses guérisons sont vraiment merveilleuses."—W. Maguire, de Franklin, écrit: "J'ai vendu tout ce que j'agent a laissé; ce remède agit comme un charme; il a été lent d'abord, mais il s'écoule bien maintenant."—M. Cole, d'Iona, écrit: "Veuillez m'envoyer 6 douz. de bouteilles de l'Huile Electrique de Thomas; je n'en ai presque plus; rien n'égale ce remède; il est hautement recommandé par ceux qui en ont fait usage."—J. Belford, Thamesville, écrit: "Envoyez-moi immédiatement un nouvel approvisionnement d'Huile Electrique; je n'en ai plus qu'une bouteille; je n'ai jamais rien vu se vendre aussi bien et donner autant de satisfaction générale."—Thompson, Wolford, écrit: "Envoyez-moi un autre approvisionnement d'Huile Electrique; j'ai tout vendu ce que j'avais; rien ne se vend mieux que cet article."—Miller & Reed, Ulverton, P. Q., écrivent: "L'Huile Electrique acquiert une grande réputation ici et est demandée tous les jours; envoyez-nous en un nouvel approvisionnement sans délai."—Le-moyne, Gibb & Cie, de Buckingham, P. Q., écrivent: "Envoyez-nous une grosse d'Huile Electrique; nous trouvons qu'elle se vend bien."

En vente à Sorel à la Pharmacie de Bruncau & Sylvestre.

Sorel, 4 Novb. 1874.—jno.

MOULIN A SCIE

ET MANUFACTURE

DE CHASSIS, OU PERSIENNES

CORNICHES, MOULURES, ETC.

PORTES, JALOUSIES

Les sou

PRESSE A VENDRE.

Une magnifique petite presse à bois (Anglais) qui peut imprimer grandeur folio. Elle est en bon ordre et peut faire de très-bon ouvrage. Conditions faciles.

S'adresser à
J. A. CHENEVERT,
BUREAU DE LA Gazette de Sorel.
Sorel, 9 Avril 1874.—jno.

Terre à Vendre.

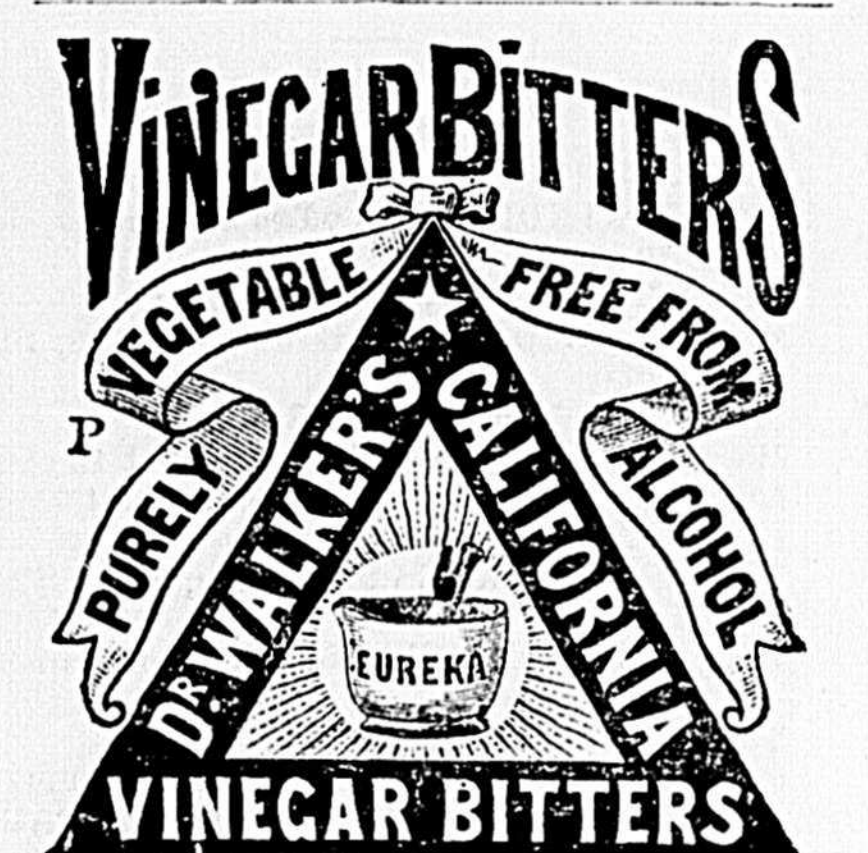
Une magnifique terre dans la paroisse de St. Barthélemy. S'adresser au sousigné.
CYRILLE LABELLE.
Sorel, 22 sept. 1874.



Assemblée Législative,
Québec, 5 nov. 1874.
Il est donné avis que, conformément à la 50e règle de l'Assemblée Législative de la Province de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée, ou avant le 17 décembre prochain.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.
10 nov. 1874.

Application à la Législature.
L'Hôpital-Général du District de Richelieu fera application à la Législature, à sa prochaine Session, d'un projet de loi en vue de la incorporation et pour lui permettre de posséder des immeubles pendant plus de cinq ans.
Sorel, 21 nov. 1874.—lm.



Grateful Thousands proclaim VINEGAR BITTERS the most wonderful invigorant that ever sustained the sinking system.

No Person can take these Bitters according to directions, and remain long unwell, provided their bones are not destroyed by mineral poison or other means, and vital organs wasted beyond repair.

Bilious, Remittent and Intermittent Fevers, which are so prevalent in the valleys of our great rivers throughout the United States, especially those of the Mississippi, Ohio, Missouri, Illinois, Tennessee, Cumberland, Arkansas, Red, Colorado, Brazos, Rio Grande, Pearl, Alabama, Mobile, Savannah, Roanoke, James, and many others, with their vast tributaries, throughout our entire country during the Summer and Autumn, and remarkably so during seasons of unusual heat and dryness, are invariably accompanied by extensive derangements of the stomach and liver, and other abdominal viscera. In their treatment, a purgative, exerting a powerful influence upon these various organs, is essentially necessary. There is no cathartic for the purpose equal to Dr. J. WALKER'S VINEGAR BITTERS, as they will speedily remove the dark-colored viscid matter with which the bowels are loaded, at the same time stimulating the secretions of the liver, and generally restoring the healthy functions of the digestive organs.

Fortify the body against disease by purifying all its fluids with VINEGAR BITTERS. No epidemic can take hold of a system thus fore-armed.

Dyspepsia or Indigestion, Headache, Pain in the Shoulders, Coughs, Tightness of the Chest, Dizziness, Sour Eructations of the Stomach, Bad Taste in the Mouth, Bilious Attacks, Palpitation of the Heart, Inflammation of the Lungs, Pain in the region of the Kidneys, and a hundred other painful symptoms, are the offspring of Dyspepsia. One bottle will prove a better guarantee of its merits than a lengthy advertisement.

Scrofula, or King's Evil, White Swellings, Ulcers, Erysipelas, Swelled Neck, Gout, Scrofulous Inflammations, Indolent Inflammations, Mercurial Affections, Old Sores, Eruptions of the Skin, Sore Eyes, etc. In these, as in all other constitutional diseases, WALKER'S VINEGAR BITTERS have shown their great curative powers in the most obstinate and intractable cases.

For Inflammatory and Chronic Rheumatism, Gout, Bilious, Remittent and Intermittent Fevers, Diseases of the Blood, Liver, Kidneys and Bladder, these Bitters have no equal. Such Diseases are caused by Vitiolated Blood.

Mechanical Diseases.—Persons engaged in Paints, and Minerals, such as Plumbers, Type-setters, Gold-beaters, and Miners, as they advance in life, are subject to paralysis of the Bowels. To guard against this, take a dose of WALKER'S VINEGAR BITTERS occasionally.

For Skin Diseases, Eruptions, Tetter, Salt-Rheum, Blotches, Spots, Pimples, Pustules, Boils, Carbuncles, Ring-worms, Scald-head, Sore Eyes, Erysipelas, Itch, Scurs, Discolorations of the Skin, Humors and Diseases of the Skin of whatever name or nature, are literally dug up and carried out of the system in a short time by the use of these Bitters.

Pin, Tape, and other Worms, lurking in the system of so many thousands, are effectually destroyed and removed. No system of medicine, no vermifuge, no anthelmintics will free the system from worms like these Bitters.

For Female Complaints, in young or old, married or single, at the dawn of womanhood, or the turn of life, these Tonic Bitters display so decided an influence that improvement is soon perceptible.

Cleanse the Vitiolated Blood whenever you find its impurities bursting through the skin in Pimples, Eruptions, or Sores; cleanse it when you find it obstructed and sluggish in the veins; cleanse it when it is foul; your feelings will tell you when. Keep the blood pure, and the health of the system will follow.

R. H. McDONALD & CO.,
Druggists and Chemists,
Sole Importers for the Province of Quebec,
Sorel, 17 Dec. 1874.—ua.

ADRESSES D'AFFAIRES.

L. P. P. CARDIN,
Notaire,
No. 74, RUE AUGUSTA.
Sorel, 16 avril 1873.—jno.

CHANGEMENT DE BUREAU.
J. B. Brousseau,
AVOCAT.
A transporté son Bureau au No. 32, Rue George, ancienne résidence du Dr. Bédiveau.
Sorel, 15 Octobre 1873.

C. HARPIN
AVOCAT.
RUE AUGUSTA,
Voisin du Bureau de Poste,
SOREL, P. Q.

M Harpin se chargera des collections de comptes, billets, etc., qu'on voudra bien lui confier, et suivra la Cour du Magistrat pour St. Ours, où il se rendra régulièrement deux fois par semaine, au Bureau de M. Bruno Mongeon, notaire, le Dimanche elle Mercredi.

Sorel, 28 Mai 1873.—ua.

Baby, McCouville & McCouville,
AVOCATS,
JOLIETTE.

BUREAU A BERTHIER
PAR
L. A. McCONVILLE.
7 août 1874.—Gm.

G. I. BARTHE,
Syndic Officiel
District de Richelieu.

D'après une récente décision de la Cour d'appel, j'ai le droit de recevoir les cessions pour tout le District.

Sorel, 19 sept. 1874.

Dr. A. GLADU,
No. 34, RUE SOPHIE,
deuxième porte au Sud-Ouest de la demeure du Dr. JONESTON.

SOREL
Sorel, 30 avril 1874.—ua.

J. A. E. GENEVEUX,
HUISSIER
ET
AGENT COLLECTEUR
Bureau à Berthier (Ville).

22 février 1868.—lan

L. A. P. BARTHE,
Courtier en Stock et Agent Général.
BUREAU
235, RUE ST. JACQUES, 235
MONTREAL.

24 octobre 1874.—lm.

de Pret et d'Echange,
RUE KING,
Porte voisine du Magasin de
M. FAS. LABELLE.

On se charge aussi à ce Bureau d'achat et de vente de propriétés.
LOUIS MORASSE & Cie.
Sorel, 29 Oct. 1874.—lm.

Assurance "Royale Canadienne."

Toute personne désirant vendre ou acheter des parts dans l'Assurance "Royale Canadienne" et l'Agence "Canadienne" du Canada, ou dans toute autre compagnie ou institution financière, non encore cotée à la Bourse, trouvera de grands avantages en s'adressant au bureau du sousigné, rue St. Jacques, no. 235.

L. A. P. BARTHE.
Rapport quotidien de la Bourse toujours en vue.
Sorel, 29 oct. 1874.

PRINCE OF WALES HOTEL
PAR
GEO. BOISCLAIR,
Arthabaska-Station.

Les personnes qui voyagent sur le Grand Tronc, et qui arrivent à Arthabaska Station, trouveront à l'Hôtel tenu par M. Boisclair tout le confort désirable. Bonne table, liqueurs choisies, bon lit, etc.
Arthabaska Station, 17 Dec. 1873.—ua.

MODE D'HIVER.

POUR
1874.
Place du MARCHÉ
du SOREL.

Le sousigné fournira aux personnes qui le désireront, tous les draps, etc., à meilleur marché que dans tout autre magasin.

A. BOUCHER,
MARCHAND-TAILLEUR,
Sorel, 26 octobre 1872.—lan.

ENSEIGNE
D U
Cadenas d'Or.

Ferronnerie,
Coutellerie,
Articles Electro-plaques,
Corniches et rouleaux pour fenêtres,
Baguettes de cadres et d'escaliers,
Coulottes en fer battu,
Portes de cuisine et de passage,
à bois et à charbon.

Assai agent du célèbre *Sapote* pour nettoyer les cuivres, ferronneries, les vitres, ôter les taches de sur le marbre, etc., etc.
L. J. A. SURVEYER,
534, RUE CRAIG.
Montréal, 26 juillet 1872.—lan.

FORGE.
AUGUSTIN PORTELANCE,
Rue Charlotte—SOREL.

La où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales, ainsi que du charbon de forge de première qualité, du fer de toutes espèces et de l'acier.

On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions.
Fournitures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général toutes espèces d'ouvrages en fer garantis être de la meilleure qualité possible. Réparation de Bouilloires et d'autres vases.

Il se flatte de pouvoir mériter une large part du patronage public.
Augustin Portelance.
Sorel, 15 Octobre 1872.—lan.

ELZEAR DROLET,
CARROSSIER,

Sorel,
Informe le public en général qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Drolet, et qu'il aura constamment en vente un grand nombre de

VOITURES D'HIVER ET D'ETE.
faites avec toute l'élégance voulue et d'après les modèles les plus recherchés.

DE PLUS :
Il est prêt à faire toutes espèces de voitures sur commande suivant le goût des gens.
Il se compta sur un encouragement libéral la part de tout le public, et il espère que les anciennes pratiques de M. Hubert Drolet lui continueront leur patronage. Ses prix seront modérés, et ses conditions faciles.

Ainsi, que tous ceux qui ont besoin de BELLES ET BONNES VOITURES, s'empressent de visiter l'établissement de
ELZEAR DROLET,
Rue CHARLOTTE, Sorel
Sorel 10 juillet 1872.—ua

MAGASIN de PEINTURE
HUILES, Etc., Etc.

Le sousigné, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement de

Peintures, Huiles, Vernis, Verres à Vitres, Glaces de Miroirs, Teintures, Coal Tar, Ciment, Plâtre pour la terre, Lampes, Cheminées de Lampes, MONTREAL

259, RUE ST. PAUL
Près de la Rue St. Vincent,
A l'Enseigne de la Lampe, du Baril de Peinture et du Pinceau, etc.

Sollicite de nouveau à faire une visite à son établissement et voir les différentes Peintures, etc., qu'il reçoit actuellement des bâtiments venant d'outre-mer et dont il dispose à très bas prix.
J. LETOURNEUX.
28 Juillet 1871.—ua;

LISEZ CECI :

NOUS
DONNONS
QUE
Certificats
PARMI
1,500
AUTRES
QUE

Nous avons en notre possession.
LA PLUS
Grande découverte du Siècle

Ecoutez la voix du peuple !
Elle remercie Dieu !
Montréal, 9 avril 1874.

DEVINS & BOLTON.—C'est avec grand plaisir que je recommande le **DIAMOND RHEUMATIC CURE**. Depuis plusieurs années je souffrais du rhumatisme, lorsque je lus votre annonce qui paraissait dans le *National*, et j'achetai deux bouteilles de Devins & Bolton. Grâce à Dieu, je suis maintenant bien, grâce à l'efficacité de votre merveilleuse médecine. Vous pouvez vous servir de ce certificat pour le bénéfice de ceux qui souffrent, si vous le désirez. Respectueusement votre,

JACQUES PAQUETTE, Commis,
No. 235 rue St. Jacques.
Le recommander à ses amis.
Montréal, 3 avril 1874.

DEVINS & BOLTON.—Messieurs : S'il vous plaît, laissez-moi le privilège de donner un certificat en faveur du **DIAMOND RHEUMATIC CURE**. J'ai souffert du rhumatisme sciatique pendant les deux dernières années. Trois bouteilles de votre médecine m'ont guéri complètement. Je l'ai déjà recommandé à plusieurs amis qui étaient servis infailliblement de médecins. Je déclare hautement que votre médecine m'a complètement rendu la santé. Votre serviteur,

F. V. GAUTHIER,
No. 372 rue Notre-Dame.
Souffrant depuis 6 ans.
Montréal, 16 mars 1874.

DEVINS & BOLTON.—Messieurs : Je désire faire connaître que j'ai souffert pendant les six dernières années d'un rhumatisme aigu, et qu'il m'a servi de deux bouteilles de votre **DIAMOND RHEUMATIC CURE**, je suis revenu à la santé ; je suis maintenant mieux que n'ai été depuis de longues années. Je demeure,

WM. A. TAYLOR.
Témoin : Alfred W. Hutchinson,
"Moutrol House."

FAITES CIRCULER CECI :
Montréal, le 24 avril 1874.

MM. DEVINS & BOLTON.—Messieurs : Sans que vous me le demandiez, je veux rendre témoignage en faveur du précieux "Diamond Rheumatic Cure." Pendant tout le dernier hiver, j'ai beaucoup souffert de cette maladie si générale et douloureuse, le rhumatisme. Ayant entendu parler des guérisons merveilleuses opérées par le **DIAMOND RHEUMATIC CURE**, je me suis avisé de m'en procurer une bouteille. Ce que j'ai fait. Qu'il me suffise de dire que j'ai fait usage de ce remède sans la moindre confiance dans ses bons résultats. Après en avoir pris moins d'une demi-bouteille, je me suis trouvé complètement guéri. Depuis cette époque, plus de quatre semaines se sont écoulées et je suis encore bien, sans aucune douleur et sans aucun indice du retour de la maladie.

Par amour pour l'humanité souffrante, faites connaître à tous, les heureux résultats que m'a procurés l'usage du "Diamond Rheumatic Cure."

Votre dévoué
J. B. Buss,
Commerçant d'huîtres et de fruits,
128, rue St. Jacques

Des milliers d'êtres faibles, malades et souffrants ont été changés par l'usage de ce remède de monnaies en hommes forts, bien portants et heureux ; et ceux qui souffrent ne peuvent avoir aucune raison de ne pas en faire l'essai.

Ce remède est en vente chez tous les pharmaciens de la Province. S'il arrive que votre pharmacien ne l'ait pas parmi ses remèdes, dites-lui de se le procurer chez
DEVINS & BOLTON,
Porte voisine du Palais de Justice, Rue Notre-Dame, Agents-Général pour la Province de Québec.

Prix, \$1.00 la bouteille grandes bouteilles \$2.00
6 juin 1874.—ua.

AVIS AUX NOTAIRES.
A VENDRE.

Deux portes en fer pour portes ; elles sont doubles et portent serrures br. vetées. Conditions faciles ; s'adresser à ce bureau.
Sorel, 4 août 1874.—jo.

SIROP COMPOSE
D'HYPOPHOSPHITE DE
FELLOWS.

Le pouvoir d'arrêter la maladie qu'a cette préparation, a été honorablement reconnu par la faculté médicale partout où son introduction a eu lieu, et le débit de plus en plus grand qu'en fait est le meilleur garant de l'estime que le public lui accorde.

Le Sirof guérit la *Consumption Pulmonaire* à ses premiers et second degrés ; il soulagera beaucoup le malade et prolongera sa vie lors même que la *Consumption* en est rendue à son troisième degré. Il mettra fin à l'*Asémie* et fera cesser la *Bronchite*, la *Laryngite*, la *Toux* et les *Rhumes*.

Il combattra avec succès toutes les maladies provenant du manque d'*Action Musculaire* et de l'affaiblissement du Système Nerveux, telles que l'*Engorgement du Foie*, l'*Engorgement de la Rate*, la *Dyspepsie*, le *Rachitisme*, l'*Action faible et irrégulière du Cœur*, la *Paralysie* ou *partielle ou générale*, et l'*Aphonie* ou *Porte de la Voix*, ainsi que la *Leucorrhée*, le *Chlorose* et l'*Anémie*, et il rendra le sang à sa pureté naturelle et à son état normal.

A VENDRE CHEZ LES PHARMACIENS.
Prix : \$1.50 PAR BOUTEILLE ; SIX POUR \$7.50.
JAMES I. FELLOWS,
Chimiste, St. Jean, N. B.
Sorel, 1er août 1874.—4m.

DE \$5 A \$20 PAR JOUR.

AGENTS DEMANDÉS.
Toutes les classes de travailleurs, de l'un ou de l'autre sexe, jeunes ou vieux, font plus d'argent en travaillant pour nous, dans leurs moments de loisir, ou tout le temps, que de toute autre manière. Les détails sont fournis gratuitement. Une carte postale envoyée aux Etats ne coûte que 2 cts. S'adresser à G. STINSON & Co., Portland, Maine.
Sorel, 24 octobre 1874.—1 an.

NOUVELLE
GROCERIE.

Le sousigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une Nouvelle Grocerie dans le Magasin ci-devant occupé par

M. Ernest Turcotte,
A QUELQUES PAS DU MARCHÉ,
Voisin de

M. G. PELTIER,
Et qui aura constamment un assortiment de GROCERIES,
EPICERIES,
PROVISIONS,
LIQUEURS, ETC.,
Des mieux Choies et de toutes Qualités.

A bien bon marché.
R. M. LETENDRE.
Sorel, 10 Sept. 1874.

WURTELE & BEULAC
MARCHANDS DE
Bois de Sciage, Bois de Dimension et Bois de hantfrage.

Ils ont toujours en mains : Bois de Sciage de Pin, Epinette et Pruche, de toutes descriptions. Bois de dimension d'Epinette et Pruche de différentes épaisseurs et longueurs.

LATTES ET BARDEAUX SCIÉS.
PIQUETS DE CÈDRE ET PLANCHES A CLOTURES.
Bois de chauffage de différentes qualités.

LE TOUT A DES PRIX REDUITS.
CIOS.—Au dépôt du chemin à Hesses, près de l'Eglise Paroissiale.
Sorel, 24 décembre 1873.—jn.

POURQUOI
RUINER VOTRE VUE
EN VOUS SERVANT DE
LUNETTES COMMUNES,
LORSQUE VOUS POUVEZ ACHETER LES

CELEBRES
LUNETTES PERFECTIONNEES
DE
LAZARUS, MORRIS & Co.
LES MEILLEURES AU MONDE,
CHEZ

J. H. WRIGHT,
BIJOUTIER, et Agent pour toutes
MACHINES A COUDRE
qui ont remporté le premier prix à l'Exposition Provinciale,
BAZAR CANADIEN, SOREL.

Elles sont recommandées par la Faculté pour la Pureté des Matériaux, leur Fini Brillant et leur Vertu Fortifiante, et sous ces divers rapports, elles surpassent toutes les autres, et durent plusieurs années sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. Ainsi, elles sont les plus économiques et les meilleures. Chaque paire est garantie.

AUX JEUNES ET AUX VIEUX.
N.B.—Toute famille devrait posséder une Paire de nos Conserves des Yeux Enfantines, afin de protéger la vue contre la lumière éblouissante, les transitions et les yeux affaiblis.

ON N'EMPLOIE PAS DE COLPORTEURS.
LAZARUS, MORRIS & Co., MONTREAL.

—AUSSI—
Un grand assortiment d'autres lunettes communes de

PIERRE ECOSAISE.
On peut se procurer à ce magasin des lunettes du prix de 15 cts. à \$5.

CHÉZ
J. H. WRIGHT
Vous pouvez vous procurer un bon Moulin à Coudre pour \$25.00.
Sorel, 15 Janvier 1874.

FONDERIE "SOREL,"
PAR

J. O. BELLEROSSE,
Ancienne boutique de Pontbriand & Bellerose
No. 6, Rue Sophie,
SOREL.

A cet établissement on se charge de toutes espèces d'ouvrages, tels que
Engins pour Bateaux à vapeur
Engins pour Moulins
BOUILLOIRES,
Et toutes réparations dans ce genre d'ouvrages.

—AUSSI :—
Constamment en mains
Tubes en fer pour la Vapeur, l'Eau et le Gaz de 1.8 à 4 pouces de Diamètre.

Fixtures pour l'acier, on fer ; Fixture en Bronze ; Tuyaux et autres instruments ; Pacages en Caoutchouc ; do. on Chanvre et on Lin, do. patent *Serp Stone* ; Jauges pour vérifier la Pression, Anglaises et Canadiennes ; Tubes en Verre (écossais) pour les Jauges à eau ; Cuivre, Etain, Zinc et Antimoine en lingots.
Sorel, 12 déc. 1873.—1 an.

LOUIS LECLERCQ.

Plombier français, demeurant à Sorel depuis environ 15 mois, se charge de tous ouvrages dans sa branche pour le gaz et pour l'eau, et de tous ceux concernant les bâtisses, à des conditions raisonnables.
Il sera toujours à la disposition des personnes qui requerront ses services, au

No. 48 Rue Prince,
où il est établi.
LOUIS LECLERCQ.
Sorel, 5 Sept. 1874.—3m.

MOULINS A COUDRE.

Le sousigné informe le public qu'il vient d'être nommé agent pour les célèbres Moulins à Coudre de

CLEMAX et de HOWE.
Ces moulins sont des plus complets et ne sont surpassés par aucun autre. Les prix en sont très-modérés.

On les pourra acheter payables à la semaine, au mois, ou comme on le voudra.
Venez et vous verrez,
C. MONGEON,
MARCHAND.
Sorel, 22 août 1874.—jno.

PARLEMENT FEDERAL.
BILLS PRIVES.

Les personnes qui, dans les provinces de Québec et Manitoba, se proposent d'adresser au PARLEMENT pour obtenir la révision de BILLS PRIVES, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, les

quelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéro des journaux contenant cet avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session.

Les honoraires payables pour Bills Privés sont de Deux Cents l'heure.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.
ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre
des Communes

8 octobre 1874.

La Gazette de Sorel

JOURNAL SEMI-QUOTIDIEN.

Publié les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine, en la V. de Sorel, No. 8, Rue Georges, dans le District de Richelieu, par

G. I. BARTHE, Ecr. Propriétaire,
et
JOS. A. CHENEVERT, Imprimeur
Domiciliés No. 36 et 73, Rue King (Du Hol).

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la GAZETTE à leur Bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer les arrivés, s'il y en a.

Toutes correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur en chef, G. I. Barthe, Ecr., affiliés et munies d'une signature responsable.

Tout correspondance d'une nature personnelle, seront considérées comme annonces et chargées à tant la ligne.

Abonnement :
EDITION SEMI-QUOTIDIENNE :
Pour douz mois..... \$3.00
Pour six mois..... 1.50

EDITION HEBDOMADAIRE (le Samedi).
Pour douz mois..... \$1.00
Pour six mois..... 0.50

Aucun abonnement pour moins de 3 mois.

Les personnes payant un an d'avance à l'Ent en Semi-Quotidienne auront droit à un Volume valant \$1 comme prime.

TARIF DES ANNONCES.
Les annonces sont cotées sur type Breter.

La ligne, insertion par ligne..... \$7.00
Les insertions subséquentes par ligne 0.02

Une annonce d'une colonne avec condition pour l'année..... \$50.00
do do une colonne pour l'année..... 30.00
do do un quart de do..... 15.00

Une annonce d'un carré sur deux colonnes, pour un an avec condition..... \$30.00
do do pour six mois do..... 18.00
do do pour trois mois do..... 10.00

Une annonce d'une colonne pour un mois, avec condition..... \$12.00
do do une demi-colonne un mois..... 7.00
do do un quart de do do..... 5.00